

# BUREAU EXÉCUTIF

## VENDREDI 31 AOÛT & SAMEDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018

### QUIBERON

<b>Présent(s)</b>	BIGOT Pierre, BAUDRAND Jacky, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, VIDIL Andrée
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	COURPRON Alain, MAZE Benjamin, SAGARY Dominique, SAINT-JEAN Bernard
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	DUPONT Anne-Charlotte, PY Alexandre, SOIN Patrick

\*\*\*\*\*

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## 1 Décisions

[1.1 Fonctionnement pôles - associations de gestion](#)

[1.2 Saisine électronique Brive Limousin Triathlon](#)

[1.3 Facturation Accord Sport réforme territoriale et refacturation aux ligues régionales](#)

[1.4 Nouvelle rédaction Réglementation des Épreuves Nationales : Accès à la D2 pour les équipes supplémentaires de D1](#)

[1.5 Nouveau format du rapport mensuel \(indicateurs clés\)](#)

[1.6 Accord F.F.TRI. - ITU Live](#)

[1.7 Aides aux clubs Français qualifiés pour l'ETU Triathlon Mixed Relay Clubs European Championships](#)

[1.8 Accord F.F.TRI. - TRIATHLETE MAGAZINE](#)

[1.9 Projet de partenariat Optimisy / T2Area](#)

[1.10 Projet d'ordre du jour du CA du 29 septembre 2018](#)

## 2 Présentations

[2.1 Bilan de l'action et sensibilisation du Comité d'Éthique, de Déontologie et Citoyenneté \(Dominique SAGARY\)](#)

[2.2 Réforme Financière \(Alain Courpron\) / Préparation du Séminaire des Présidents de Ligues Lyon 2018](#)

## 3 Informations générales

[3.1 Perspectives immobilières du bâtiment Marcel Sembat](#)

## [3.2 Statuts types Ligues et Comités Départementaux](#)

### [3.2.1 Statuts types des ligues régionales](#)

### [3.2.2 Statuts types des comités départementaux](#)

## [3.3 Aide mission Raid financement déplacement commission mixte F.F.TRI. / UNSS](#)

## [3.4 Ministère : informations Convention Pluriannuelle d'Objectifs](#)

## [3.5 Notes de frais en ligne](#)

## [3.6 Préparation de 2019 et poursuite des actions du projet fédéral 2017-2020](#)

## [3.7 Pass compétition / fédérations pays limitrophes / information L.R.TRI. / Accès FRATRI](#)

## [3.8 Nouveau président de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel \(CNDA\)](#)

## [3.9 Procédure de déplacement à mettre en place](#)

## [3.10 Réunions et fonctionnement du BE](#)

## [3.11 Livret Mixité](#)

\*\*\*\*\*

## **1 Décisions**

### **1.1 Fonctionnement pôles - associations de gestion**

Le DTN adjoint Alexandre Dodu propose de créer une association 1901 pour chaque pôle France afin de permettre le déblocage de subventions spécifiques et locales pour chaque Pôle.

Les coordonnateurs des pôles entretiendront les relations de proximité avec les CREPS, réaliseront les dossiers de demandes de subvention auprès des institutions publiques (Etat et Collectivités Territoriales), assureront la gestion du matériel (entretien des véhicules, suivi du matériel spécifique sportif...)....

#### **Décision du BE :**

Le BE donne un avis favorable à cette proposition et propose :

- que le Président de chaque association soit le Vice Président en charge du Haut Niveau.
- que les fonctions de Trésorier et de Secrétaire soient dévolues aux CTN en charge des pôles sous réserve que cela soit autorisé par leur statut.
- à titre consultatif, un membre de la ligue régionale puisse participer aux réunions du conseil d'administration.

### **1.2 Saisine électronique Brive Limousin Triathlon**

Le Brive Limousin Triathlon a fait l'objet d'une pénalité de 150€ au motif que la tenue de l'une de ses athlètes n'était pas conforme (absence du nom de l'athlète) lors de l'étape du Championnat de France des clubs de D1 de Triathlon du 02 juillet 2018.

Le Brive Limousin Triathlon a contesté cette pénalité devant la Commission Nationale Sportive, laquelle a maintenu la pénalité car la Règlementation des Épreuves Nationales en vigueur impose à tous les athlètes des Championnat de France des Clubs de Type A de revêtir une trifonction identifiée à leur au nom et aucun représentant du club n'a informé le corps arbitral de la problématique de tenue de l'athlète concernée.

Le Brive Limousin Triathlon conteste la décision de la Commission Nationale Sportive devant le Bureau Exécutif et plaide la bonne foi en précisant qu'il pensait que l'avenant à la réglementation envoyé en mars dernier, supprimant l'obligation d'inscrire le nom de famille sur les tenues des athlètes sur les championnats de type B, concernait le championnat de France des clubs de Triathlon de D1.

Le championnat de France des clubs de Division 1 de Triathlon n'est cependant pas concerné par cette évolution réglementaire car il est classé dans la catégorie des championnats de type A.

### **Décision du BE :**

Etant membre du club, le Président Lescure ne participe pas au débat ni au vote.

Considérant que la Réglementation des Épreuves Nationales (page 31) impose à tous les athlètes participant aux championnats de type A de porter une tenue de compétition sur laquelle le nom de famille doit être imprimé en majuscule (à moins que le nom ne compte plus de 9 lettres, dans ce cas, les minuscules seront utilisées après la première majuscule) ;

Considérant qu'en cas de tenue non conforme, l'application d'une pénalité de 150€ est prévue par la Réglementation des Épreuves Nationales (page 39) ;

Considérant que l'avenant à la Réglementation des Épreuves Nationales adressé aux clubs en mars 2018 ne modifiait pas les dispositions existantes en matière de promotion de l'athlète (affichage du nom) ;

Considérant que plusieurs pénalités pour "tenue non conforme" ont été prononcées au cours de l'année et payées par les clubs concernées ;

**Le Bureau Exécutif décide de maintenir la décision de la Commission Nationale Sportive.**

### **1.3 Facturation Accord Sport réforme territoriale et refacturation aux ligues régionales**

Dans le cadre de l'accompagnement d'Accord Sport sur le dossier des fusions des ligues, il était prévu :

- que le coût de la phase d'Assistance à la finalisation du rapprochement" (1000€ HT par nouvelle ligue) soit pris en charge par la F.F.TRI. à hauteur de 60% et par chaque nouvelle ligue à hauteur de 40% (480€ TTC).
- que les heures supplémentaires réalisées sur le dossier d'une ligue soient refacturées à la ligue concernée.

Des heures supplémentaires ont été nécessaires sur le dossier de l'ex ligue Côte d'Azur (700€ HT -litige copieur) et sur le dossier de l'ex ligue Provence Alpes (2400€ HT - situation intermédiaire plantage du logiciel comptable).

### **Décision du BE :**

Le BE est favorable :

- à une prise en charge par la F.F.TRI. des heures supplémentaires (700€ HT) réalisées dans le cadre d'une problématique exogène à l'ex ligue Côte d'Azur (litige copieur).

- à une refacturation des heures supplémentaires (2400€ HT) réalisées dans le cadre d'une problématique interne à l'ex ligue Provence Alpes (plantage du logiciel comptable).

#### **1.4 Nouvelle rédaction Réglementation des Épreuves Nationales : Accès à la D2 pour les équipes supplémentaires de D1**

Lors du BE du 24 juillet 2018, les membres du BE étaient favorables à la suppression des athlètes supplémentaires en D1, D2, D3 dès 2019 sous réserve qu'un dispositif permettant aux clubs de D1 labellisés Ecole de Triathlon 3\*, voire 2\*, d'inscrire une équipe en D2 soit étudié et proposé à un prochain BE.

En réponse à cette demande du BE, la proposition de texte à intégrer au Règlement des Épreuves Nationales est la suivante :

Les clubs de Triathlon ou de Duathlon de Division 1 labellisés "Ecole de Triathlon \*\*\* " peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix, dans la discipline considérée, une équipe composée de trois à cinq athlètes de catégorie U23 ou moins, et de nationalité française. ~~Ces athlètes ne doivent pas avoir pris le départ d'une course de Division 1 dans la saison avant cette participation.~~

Ces équipes ne rentrent pas dans le classement de l'étape attribuant des point pour le Championnat de France des Clubs de Division 2. Un classement scratch sans ces équipes sera édité pour effectuer ledit classement.

#### **Décision du BE :**

Le BE est favorable à la modification proposée sous réserve du retrait de la mention "Ces athlètes ne doivent pas avoir pris le départ d'une course de Division 1 dans la saison avant cette participation".

#### **1.5 Nouveau format du rapport mensuel (indicateurs clés)**

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose aux membres du BE une nouvelle présentation des indicateurs mensuels de la F.F.TRI. :



- aux présidents de ligues
- aux présidents de comités départementaux

### **1.6 Accord F.F.TRI. - ITU Live**

La F.F.TRI. a négocié avec l'ITU, pour ses licenciés, un contrat de partenariat d'accès au site de Triathlon live.com. Celui-ci retransmet l'ensemble des compétitions de niveau mondial en direct.

L'accord propose:

- L'accès gratuit pour chaque licencié de la F.F.TRI. à la chaîne web "TriathlonLIVE 2018" pour la Grande Finale de Gold Coast
- Chaque licencié sera tenu d'ouvrir un compte pour profiter de cet accès gratuit jusqu'en Février 2019
- Tous les licenciés ouvrant un compte dans ce cadre gratuit jusqu'en février 2019 verront leur inscription automatiquement renouvelée (sauf dénonciation de leur part) en Mars 2019 avec une réduction de 20% sur le tarif grand public 2019

#### **PROCÉDURE**

- L'ITU transmet à la F.F.TRI. un coupon "code de réduction" de 100%
- La F.F.TRI. communique ce code de réduction à ses licenciés
- Les Licenciés s'inscrivent sur TriathlonLIVE.tv avec le code de réduction de leur pays
- Le licencié se voit ouvrir l'accès sur TriathlonLIVE.tv, incluant les reportages en direct de la Grande Finale WTS de Gold Coast et tout le contenu des archives jusqu'au renouvellement du pass pour 2019.

#### **Décision du BE :**

Le BE valide cette proposition de l'ITU (International Triathlon Union). Le service Marketing / Communication va mettre en place cette action dès la semaine du 3 septembre.

### **1.7 Aides aux clubs Français qualifiés pour l'ETU Triathlon Mixed Relay Clubs European Championships**

Philippe Lescure propose une aide financière aux clubs qualifiés et qui représentent la France lors de leur participation à l'ETU Triathlon Mixed Relay Clubs European Championships.

#### **Décision du BE :**

Le BE est favorable à cette proposition et valide les aides financières suivantes :

- pour 2018 (06 octobre 2018 à LISBONNE) :
  - 2000€ par club (Metz Triathlon et Poissy Triathlon)
- pour 2019 :
  - 2000€ par club (dans la limite de 3 clubs qualifiés, soit une enveloppe globale de 6000€)

### **1.8 Accord F.F.TRI. - TRIATHLETE MAGAZINE**

Jacky BAUDRAND propose de renouveler un accord F.F.TRI. - TRIATHLETE MAGAZINE pour les années 2019&2020. Avant de démarrer la discussion avec Triathlète, le BE est sollicité pour un avis de principe sur cette négociation sur les bases suivantes :

- Envoi du calendrier en Février
- Envoi de la nouvelle offre numérique de Triathlète Magazine – arrêt de l’envoi mensuel numérique de duplication de l’édition papier
- Participation à la communication digitale pour publications sur réseaux sociaux fédéraux

#### **Décision du BE :**

Le BE est favorable à ce principe. Les négociations et le contrat sont à finaliser sous deux mois.

### **1.9 Projet de partenariat Optimisy / T2Area**

Jacky BAUDRAND propose la mise en place d’un contrat de partenariat entre :

- Optimisy (conçoit, gère et héberge des plateformes d’avantages en ligne au travers de sa mes-extras.com)
- T2 Area (site web qui présente un classement permanent (mise à jour en temps réel) sur la Longue Distance)

Le BE donne son accord pour la négociation et la signature d’un contrat avec ces deux sociétés.

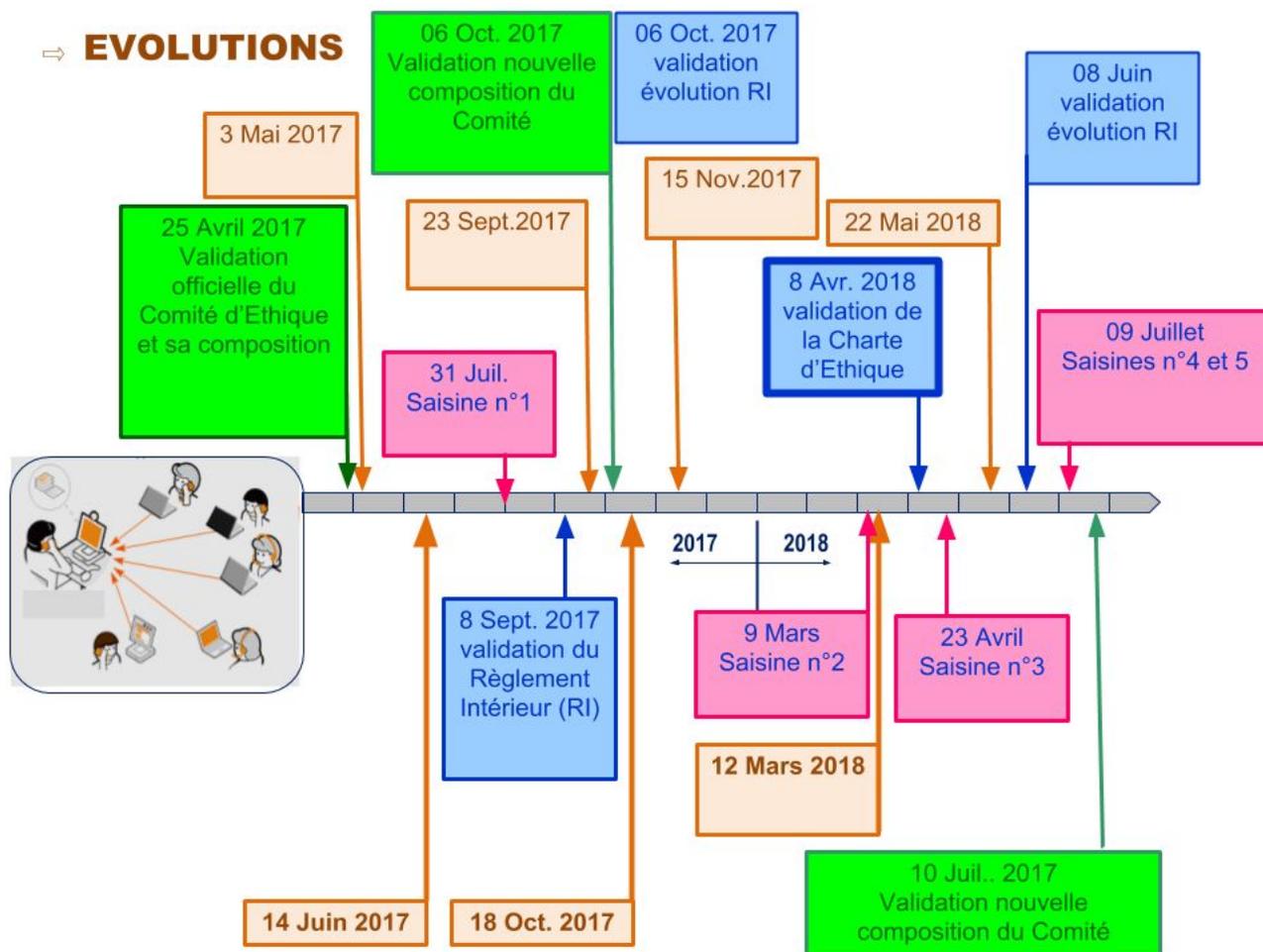
### **1.10 Projet d’ordre du jour du CA du 29 septembre 2018**

Le projet d’ordre du jour du CA du 29 septembre est validé en séance.

## **2 Présentations**

### **2.1 Bilan de l’action et sensibilisation du Comité d’Ethique, de Déontologie et Citoyenneté (Dominique SAGARY)**

Dominique SAGARY, Président du Comité d’Ethique, de Déontologie et Citoyenneté, présente le bilan de l’action du comité depuis sa création :



## RÉCAPITULATIF D'ACTIVITÉS

- ⇒ 8 réunions (7 téléphoniques + 1 physique)
- ⇒ Écritures et validations :
  - du Règlement Intérieur de Fonctionnement du Comité.
  - du Logo et du slogan du Comité.
  - de la Charte d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté.
- ⇒ Traitements de 4 saisines.
- ⇒ Accompagnement des dossiers « citoyenneté » 2017 et 2018.

### En conclusion, Dominique SAGARY indique :

- 1) qu'une évolution du règlement intérieur du comité sera proposé prochainement
- 2) que le comité proposera une charte de bonne conduite des élus

## 2.2 Réforme Financière (Alain Courpron) / Préparation du Séminaire des Présidents de Ligues Lyon 2018

Un point d'avancement de ce sujet sera présenté lors du prochain CA avant d'être débattu avec l'ensemble des présidents de ligues lors du séminaire des 5 et 6 octobre prochains.

### 3 Informations générales

#### 3.1 Perspectives immobilières du bâtiment Marcel Sembat

Philippe LESCURE et Pierre BIGOT sont en contact direct avec le Président Patrick BRAOUZEC de la communauté de Plaine Commune et ses services d'urbanisme, afin de finaliser une réunion technique dans les plus brefs délais permettant de solutionner les problématiques de règlement d'urbanisme permettant la réalisation de la vente prévue.

#### 3.2 Statuts types Ligues et Comités Départementaux

##### 3.2.1 Statuts types des ligues régionales

Le Bureau Exécutif propose une mise à jour les statuts type des ligues régionales

- mise en place d'une commission régionale de surveillance des opérations électorales - sur demande du Conseil d'Administration du 16 juin 2018.
- mise en place d'un process de certification des comptes (expert comptable / commissaire aux comptes) - sur proposition de la Commission Nationale Financière

##### 3.2.2 Statuts types des comités départementaux

Contrairement aux statuts types des ligues, les statuts types des comités départementaux n'ont pas encore fait l'objet d'une révision. Il est donc proposé de décliner les statuts types "ligues régionales" en statuts types "comités départementaux". Le CDES sera vraisemblablement consulté pour préciser notamment le type de ressources des comités départementaux, ainsi que les compétences qui sont les leurs indépendamment des missions déléguées par convention par leur ligue régionale.

#### Décision du BE :

Le Bureau Exécutif valide ces deux propositions.

#### 3.3 Aide mission Raid financement déplacement commission mixte F.F.TRI. / UNSS

Hervé SIMON, chargé de mission Raid, sollicite le BE afin qu'un budget de 2000€ soit affecté aux représentants fédéraux de la Commission Nationale Mixte F.F.TRI. / UNSS Raid.

#### Décision du BE :

Le Bureau Exécutif valide l'affectation de 2000€ aux représentants fédéraux.

#### 3.4 Ministère : informations Convention Pluriannuelle d'Objectifs

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, précise que le soutien financier ministériel 2018 s'élève à **922 138€** :

- 753 938€ au titre de la performance et du haut niveau
- 140 000€ au titre du développement et de la formation
- 20 000€ au titre de l'accompagnement à la performance (avenant exceptionnel)
- 8200€ au titre du programme d'échanges internationaux avec le Rwanda (avenant exceptionnel)

Il est à noter que le soutien de l'Etat dévolu au développement du sport pour le plus grand nombre et à la formation augmente de 10% par rapport à 2017 (hors avenant exceptionnel).

Le détail de la **convention pluriannuelle d'objectifs 2018 - 2020** est disponible ci-dessous :

	2018	2019	2020	Total / 3 ans
<u>PROJET 1</u> : "Ouvrir la pratique du triathlon et des disciplines enchaînées au plus grand nombre"	105 000€	105 000€	105 000€	<b>315 000€</b>
<u>PROJET 2</u> : "La promotion de la santé par le sport"	35 000€	35 000€	35 000€	<b>105 000€</b>
<u>Avenant Exceptionnel 2018</u> : "Programme d'échanges internationaux avec le Rwanda"	8 200€			
TOTAL / 3 ans (hors avenant)				<b>420 000€</b>

### 3.5 Notes de frais en ligne:

L'application N2F de déclaration de notes de frais en ligne est à ce jour utilisée par une soixantaine de personnes :

- les salariés
- la DTN
- les arbitres nationaux
- les délégués techniques
- certains membres du BE

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle que l'objectif est de généraliser l'utilisation de cette application et qu'elle sera progressivement déployée auprès de l'ensemble des intervenants fédéraux.

### 3.6 Préparation de 2019 et poursuite des actions du projet fédéral 2017-2020

Philippe LESCURE, Président, précise ses orientations pour préparer les années 2019 et 2020.

Il proposera à chaque membre du BE (entouré des présidents de Commissions et/ou Chargés de Mission que celui-ci souhaite) un entretien afin de faire un bilan des derniers 18 mois et d'effectuer un 1er cadrage des projets à mettre en oeuvre pour 2019 et 2020.

### 3.7 Pass compétition / fédérations pays limitrophes / information L.R.TRI. / Accès FRATRI

Suite à la décision prise en Conseil d'Administration le 16 juin 2018, Pierre BIGOT, Secrétaire Général, confirme la prise en compte de la décision de suppression du PASS ITU en 2019 et l'accès payant au pass compétition pour tous les licenciés des fédérations étrangères de triathlon, à l'exception des fédérations limitrophes ayant signé un accord avec la F.F.TRI..

Après avoir pris contact avec les présidents de ces fédérations, il confirme que les fédérations des pays ci-dessous ont d'ores et déjà donné un accord de principe et que la signature d'un accord va être programmé courant du mois de septembre :

- Belgique
- Espagne
- Italie
- Luxembourg
- Portugal
- Suisse

Un retour est encore attendu de la part de la fédération anglaise et de la fédération allemande.

A la demande Philippe LESCURE, Président de la FRATRI, et du Président de la Fédération Belge, Yohann DRUWE, un accord spécifique pour les membres de la FRATRI est à l'étude.

### **3.8 Nouveau président de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel (CNDA)**

Conformément à l'article 2 du Règlement Disciplinaire, les membres des organes disciplinaires, y compris leur président, sont désignés par le Président de la F.F.TRI. pour la CND et la CNDA.

Suite à la démission de Jean-Claude ZIENKIEWICZ de la présidence de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel (CNDA), le Président LESCURE nomme **Michel SERRADELL** président de cet organe disciplinaire.

### **3.9 Procédure de déplacement à mettre en place**

Sur proposition de Philippe LESCURE, une procédure de validation interne des déplacements nationaux et internationaux est à mettre en place pour la saison 2019. Elle sera proposée lors d'un prochain BE et entrera en application avec le budget 2019

### **3.10 Réunions et fonctionnement du BE**

Sur proposition de Pierre BIGOT, le BE se réunira :

- par téléphone tous les 15 jours
- physiquement toutes les 6 à 8 semaines

Un planning de réunion sera proposé en Septembre.

### **3.11 Livret Mixité**

Comme indiqué lors du CA du 16 juin dernier, le livret Mixité a été édité en 500 exemplaires et devait être diffusé :

- aux président.e.s de ligues
- aux président.e.s de fédération
- à des personnalités influentes

Ce livret a été transmis mi-juillet :

- aux présidents de Ligues régionales
- aux référents mixité
- aux présidents des fédérations suivantes :
  - Fédération Française d'Escrime
  - Fédération Française de Roller Sports
  - Fédération Française de Lutte
  - Fédération Française de Gymnastique

- Fédération Française de Pentathlon Moderne
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Badminton
- Fédération Française de Tir à l'Arc
- Fédération Française de Tir
- Fédération Française de Handball
- Fédération Française de Karaté et disciplines associées
- Fédération Française d'Athlétisme
- Fédération Française de Tennis
- Fédération Française de Voile
- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Football
- Fédération Française d'Equitation
- Fédération Française de Boxe
- Fédération Française d'Aviron
- Fédération Française de Taekwondo
- Fédération Française de Tennis de Table
- Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et D.A.
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de BasketBall
- Fédération Française de Volley-Ball
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Canoë-Kayak
- aux directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- aux personnalités ou structures suivantes :
  - Mme LOUVEAU Catherine, Sociologue
  - UFR STAPS Lyon
  - Egal sports
  - Femix Cyclisme
  - Happy Men
  - M. HALIN Grégory, Co-entraîneur EDF basket

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
***Président***

**Pierre BIGOT**  
***Secrétaire Général***